

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le lundi 22 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 16 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes pour respecter les règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard LALUE.

Avant le début de la séance, Monsieur le Maire sollicite les membres du Conseil Municipal pour un ajout à l'ordre du jour : délibération de principe pour l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour le marché voirie 2021. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents.

### **I – APPROBATION DU PROJET DE PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021.**

Approuvé en l'état à l'unanimité des membres présents.

### **II – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020.**

Considérant que tous les comptes ont été vérifiés et étant conforme au compte de gestion dressé par le receveur, le Maire s'étant retiré au moment du vote, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

**APPROUVE** le compte administratif de la commune de l'exercice 2020 du Maire et le compte de gestion du receveur s'élevant à :

Résultat de l'exercice :

Section de fonctionnement :	Dépenses :	111 741,05 €
	Recettes :	143 965,68 €
	Solde 2020 :	+ 32 224,63 €

Section d'investissement :	Dépenses :	24 765,91 €
	Recettes :	38 159,80 €
	Solde 2020 :	+ 13 393,89 €

### **III – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES.**

Les membres du Conseil Municipal ont pris connaissance du budget prévisionnel et ont pu échanger sur les diverses inscriptions.

Des suggestions ont été émises :

- Voirie : des frais d'études seront portés au budget pour repenser à un aménagement complet du bourg
- Emprunt : il est demandé de se rapprocher du Crédit Agricole pour renégocier le taux du prêt en cours

### **IV – MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2020/16 : REPRISE DES CONCESSIONS A L'ETAT D'ABANDON.**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de reprendre la délibération 2020/16 relative à la reprise des concessions à l'état d'abandon.

L'article 2 fait référence à l'inscription au patrimoine communal des concessions présentant un intérêt architectural ou historique local et non les concessions que la commune souhaite conserver pour y fonder un caveau communal et ossuaire communal.

### **V – CONVENTION SPA.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune est adhérente auprès de la SPA de Bergerac et que la convention annuelle est arrivée à terme le 31 décembre 2020.

Après avoir donné lecture de ladite convention, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal charge et autorise le Maire à signer la convention pour l'année 2021.

Monsieur le Maire précise qu'un projet de mutualisation au niveau de la Communauté de Communes Vallée Dordogne Forêt Bessède est à l'étude.

Cette mutualisation pourrait être étendue à la lutte contre les frelons asiatiques.

### **VI – MOTION CONTRE LE PROJET DE REFORME DU GROUPE EDF.**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier adressé par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne (SDE24) relatif au projet de réforme du groupe EDF.  
Vu la motion de la FNCCR et après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte la motion contre le démantèlement d'EDF présentée ci-dessus.

#### **VII – ADHESION DE LA COMMUNE AU GROUPEMENT DE COMMANDE.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le marché de voirie arrive à son terme (2018-2020). Il précise que pour le prochain marché, la Communauté de Communes Vallée Dordogne Forêt Bessède sollicite les communes pour la signature d'une convention qui la désignera comme coordonnateur avec pour missions un suivi administratif (marché, bons de commande, certificats de paiement) et un suivi technique (chiffrage, conseil, suivi de chantier).

Monsieur le Maire propose d'adhérer à ce groupement de commande.  
Le Conseil Municipal approuve.

#### **IX – QUESTIONS DIVERSES.**

##### **A / URBANISME :**

La DDT (Direction Départementale des Territoires) propose aux communes qui ont une carte communale de pouvoir instruire les certificats d'urbanisme et les déclarations préalables de travaux simples.

Une formation d'une demi-journée sera dispensée aux secrétaires et/ou élus.

##### **B / SMETAP :**

Monsieur le Maire dépose le rapport d'activité pour que les conseillers intéressés puissent en prendre connaissance.

Concernant l'étude de la Nauze et du Raunel, le compte-rendu ne devrait pas tarder à arriver.

Le coût de l'étude et des travaux sera pris en charge par la Communauté de communes au titre de la GEMAPI.

**Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h.**